

« Rendre le quotidien des chercheurs plus fluide » (H. Boulanger, Université de Lorraine)

News Tank Éducation & Recherche -
Paris - Interview n°337492 - Publié le 17/09/2024 à 17:37

Imprimé par Xavier Teissedre - abonné #13929 - le 20/09/2024 à 08:49



Hélène Boulanger, présidente de l'Université de Lorraine - © Université de Lorraine



Écoutez la synthèse

00:00

00:00  

La simplification de la recherche « est un sujet complexe qui touche à la fois les processus administratifs et la culture de nos organisations », déclare [Hélène Boulanger](#), présidente de l'Université de Lorraine, le 16/09/2024, lors d'un entretien à News Tank. Son établissement compte parmi les 14 sites pilotes et a, dans ce cadre, généralisé l'usage des cartes d'achat pour les unités de recherche.

« Nous explorons aussi des solutions qui, si elles sont viables, rendront le quotidien des chercheurs plus fluide, comme l'accès partagé à la restauration administrative pour le personnel de différentes institutions travaillant au sein d'une même unité de recherche ».

Par ailleurs, la présidente de l'[UL \(Université de Lorraine\)](#) adresse un « message d'alerte » sur la situation budgétaire des universités. Son établissement a un budget 2024 de 720 M€, prévu à l'équilibre. Elle fait part de son inquiétude sur la capacité de son établissement « à court terme, à maintenir la qualité de [ses] infrastructures scientifiques et de [ses] plateformes technologiques pour la formation ».

Sur l'acte 2 de l'autonomie des universités, Hélène Boulanger observe que « certaines pistes pourraient réellement simplifier nos processus de prise de décision ». Elle soutient notamment « l'idée de donner aux universités plus de marge de manœuvre dans la gestion des emplois » et l'allègement du processus d'évaluation des formations.

Hélène Boulanger présente la démarche entreprise pour la publication du deuxième [SDVE \(Schéma directeur de la vie étudiante\)](#) de l'UL ainsi que celle pour les schémas territoriaux universitaires. Elle s'exprime également sur l'universitarisation du [CHR \(Centre hospitalier régional\)](#) de Metz, dont les acteurs suivent les recommandations de l'[Igésr \(Inspecteur/inspectrice générale de l'éducation, du sport et de la recherche\)](#) de juin 2023.

L'Université de Lorraine est l'un des 14 sites pilotes sur le chantier de la simplification de la recherche. Pouvez-vous nous en dire plus sur les projets sur lesquels vous avez travaillé ?

Hélène Boulanger : C'est un sujet complexe qui touche à la fois les processus administratifs et la culture de nos organisations. Ici, à l'Université de Lorraine, avec le début de notre nouveau contrat quinquennal le 01/01/2024, nous avons priorisé notre travail avec les organismes présents sur le site, comme le CNRS (Centre national de la recherche scientifique), Inrae (Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement), Inria (Institut national de recherche en informatique et en automatique) et Inserm (Institut national de la santé et de la recherche médicale). L'idée est de simplifier les processus de gestion que nous partageons.

« Offrir un meilleur service aux chercheurs »

En somme, nous repensons l'organisation du soutien aux unités de recherche, en collaboration avec ces organismes. Cela dit, notre but n'est pas de bouleverser le système, mais bien de l'améliorer progressivement pour offrir un meilleur service aux chercheurs, tout en évitant tout risque de dégradation, même temporaire.

En tant que site pilote, quelles sont les mesures pratiques que vous avez mises en place ?

Nous avons généralisé l'usage des cartes d'achat pour les unités de recherche. Avant, des démarches comme l'inscription à un colloque international pouvaient s'avérer fastidieuses avec le système des bons de commande, qui était alors la seule option offerte par l'université. Maintenant, nous avons vraiment simplifié la vie des chercheurs à ce niveau-là. Et ce n'est qu'un début.

Nous avons d'autres projets en cours pour améliorer notre collaboration avec les organismes partenaires. Nous explorons aussi des solutions qui, si elles sont viables, rendront le quotidien des chercheurs plus fluide, comme l'accès partagé à la restauration administrative pour le personnel de différentes institutions travaillant au sein d'une même unité de recherche.

Quels sont les autres chantiers en cours au sein de l'Université de Lorraine ?

Nous avons lancé un laboratoire d'innovation publique, le « Deep Change Lab », fin 2022, dans le cadre du programme Sirius (AAP (Appel à projets) « Intégration et développement des Idex (Initiative(s) d'excellence) et des Isite », Idées (Intégration et développement des Idex et des Isites)). Cet espace d'innovation a pour mission d'apporter des solutions concrètes pour rendre les choses plus faciles. Nous préférons d'ailleurs parler de « facilitation » plutôt que de « simplification », car il ne s'agit pas de tout rendre plus simple en gommant les contraintes - certaines sont inévitables - mais de rendre le système plus fluide, plus accessible.

L'idée est d'inciter les services administratifs à se concentrer sur les besoins de leurs usagers, qu'ils soient étudiants, E-C (enseignant(s)-chercheur(s)) ou partenaires extérieurs. Cela demande un vrai changement de culture organisationnelle, en profondeur.

« Se concentrer sur les besoins des usagers »

Vous avez également bénéficié des mesures prises au niveau national pour simplifier certains processus administratifs...

Oui, en effet. Par exemple, la simplification des procédures de remboursement des frais de mission décidée au niveau ministériel nous a beaucoup aidés. Cela nous permet d'harmoniser nos pratiques avec celles d'autres établissements, et c'est un pas en avant vers plus de fluidité.

Cela dit, je préfère rester prudente avec le mot « simplification », car il peut créer des attentes démesurées. Beaucoup pensent que toutes les contraintes vont disparaître, mais la réalité est que certaines d'entre elles resteront toujours. L'important, c'est d'alléger au maximum celles qui sont évitables.

L'Université de Lorraine a récemment rejoint le réseau Udice (Association réunissant les universités labellisées Idex). Pourquoi avoir choisi ce réseau ?

Pour un établissement comme l'Université de Lorraine, il est primordial de s'impliquer dans des réseaux, qu'ils soient nationaux ou européens. Cela nous permet de tirer profit des expériences des autres et de progresser ensemble.

En rejoignant Udice, nous avons l'opportunité de collaborer avec des universités qui partagent les mêmes interrogations que nous, notamment sur la place centrale de la recherche dans la stratégie universitaire. Nous évoluons donc dans un environnement où la vision de la recherche correspond pleinement à la nôtre.

« Une approche d'ouverture et de contribution à la société »

La recherche n'a de sens que si elle est partagée avec le plus grand nombre. C'est, selon moi, l'essence même des universités de recherche intensive. Contrairement à une vision qui pourrait sembler élitiste au premier regard, il s'agit en réalité d'une approche d'ouverture et de contribution à la société. Notre exigence en matière de pratiques de recherche, de formation et de partenariats va dans ce sens : offrir le meilleur à tous, en restant connectés aux besoins de la société et de notre époque.

Le « message d'alerte » sur la situation budgétaire des universités

Sur le budget et la situation générale des universités, Hélène Boulanger tient « à lancer un véritable message d'alerte. »

« Les marges de manœuvre des universités se réduisent considérablement, et c'est particulièrement vrai pour l'Université de Lorraine. Plusieurs facteurs sont en cause, notamment l'inflation et l'augmentation de la masse salariale, qui résultent souvent de décisions échappant au contrôle des présidentes et présidents d'université », déclare-t-elle.

Parmi ces facteurs, les « mesures dites "Guerini", qui ne sont que très partiellement compensées. Cela place les établissements dans une situation critique, où leur capacité d'investissement est gravement affectée. »

Ce qui « inquiète tout particulièrement » la présidente de l'UL, « c'est notre capacité, à court terme, à maintenir la qualité de nos infrastructures scientifiques et de nos plateformes technologiques pour la formation. »

« Il faut également insister sur un point crucial : plus nous repoussons les rénovations de notre parc immobilier, plus ces travaux coûteront cher. L'inflation, ainsi que les coûts d'exploitation qui ne cessent d'augmenter, ne feront qu'aggraver la situation si nous tardons à agir. »

Avec un budget de 720M€ pour 2024, « l'Université de Lorraine vise l'équilibre. Pour 2025 on peut déjà prévoir qu'il ne sera pas équilibré, avec un déficit assuré malgré les précautions prises ».

Les propositions encourageantes dans le cadre de l'acte 2 de l'autonomie des universités

Autre chantier : l'acte 2 de l'autonomie des universités. Qu'attendez-vous de ces expérimentations ?

Certaines pistes pourraient réellement simplifier nos processus de prise de décision. Par exemple, je soutiens l'idée de donner aux universités plus de marge de manœuvre dans la gestion des emplois. Cela nous permettrait de mieux répondre aux besoins spécifiques de chaque établissement.

En revanche, je suis plus réservée sur les propositions qui toucheraient au statut national des E-C. Ce statut est une garantie précieuse, notamment pour protéger la liberté académique. Avec le contexte politique actuel, je ne pense pas que ce soit le bon moment pour le remettre en question. Cela dit, je reste ouverte au débat sur ce sujet.



Le statut des E-C, une garantie précieuse »

Quelles sont les autres pistes qui vous semblent positives ?

Si on arrive à uniformiser les procédures disciplinaires ou à rendre la gestion des emplois administratifs et techniques plus flexible, ce serait un vrai progrès. Aujourd'hui, nous avons déjà une certaine liberté pour ajuster les postes des E-C, mais beaucoup moins pour les personnels administratifs et techniques. Pouvoir étendre cette flexibilité serait bénéfique.

Un autre point important serait de simplifier le processus d'évaluation des formations. C'est un chantier à surveiller, car chaque option a ses avantages et ses inconvénients, mais il y a clairement des améliorations possibles à ce niveau.

Vous trouvez que le processus d'évaluation des formations est trop contraignant ?

Oui, il est extrêmement lourd. Pourtant, il est essentiel que les universités s'engagent dans une démarche qualité plus aboutie. Nous devons mieux piloter notre offre de formation, mais organiser une évaluation nationale, formation par formation, tous les cinq ans, c'est une charge énorme.



Un modèle d'évaluation par unité de formation plus approprié »

À mon sens, un modèle d'évaluation par unité de formation, comme c'est le cas pour la recherche, serait plus approprié. Cependant, cela suppose que nous renforçons significativement notre démarche qualité à l'échelle de l'université.

L'Université Paris-Panthéon-Assas a proposé une évaluation a posteriori pour simplifier ce processus. Qu'en pensez-vous ?

C'est une idée intéressante qui mérite d'être discutée. Chaque université a ses spécificités, donc il n'y a pas de solution unique qui conviendrait à tous. Nous allons suivre de près les résultats des expérimentations en cours, car elles pourraient ouvrir de nouvelles perspectives pour tout le secteur.

Vie étudiante : la conclusion du schéma directeur de la vie étudiante 2024-2028

Comment avez-vous travaillé avec les étudiants et les administratifs sur votre SDVE 2024-2028 ? Quels en sont les points de fierté ?

C'est notre deuxième schéma à l'échelle de l'établissement. Le premier date de 2017. Nous avons été parmi les premières universités à le mettre en place. En Lorraine, ce schéma a un nom particulier : « Le Vélo » (Vie Étudiante en Lorraine). Nous avons déjà des plans d'action sur la vie étudiante, mais en 2017, nous avons adopté un schéma global intégrant toutes les dimensions de la vie étudiante et réunissant l'ensemble des partenaires autour de la table.

Il ne s'agit pas seulement de l'Université de Lorraine ; nous travaillons avec tous les acteurs de la vie étudiante.

Y a-t-il eu des consultations étudiantes ?

Oui, il y a eu plusieurs consultations. Le schéma est construit dans le cadre du Conseil de la vie universitaire, conseil créé dès la fondation de l'Université de Lorraine. Il est également croisé avec d'autres schémas directeurs, notamment celui sur le handicap, l'égalité-diversité-inclusion et la transition écologique (RSE (Responsabilité sociale et environnementale)). Il repose aussi sur des enquêtes récentes sur la vie étudiante, la dernière datant de 2023. Il y a également eu des consultations des élus étudiants, des travaux du Conseil universitaire, ainsi que des dialogues avec les partenaires institutionnels et les collectivités territoriales.

Le document sera présenté au prochain conseil d'administration, début octobre. Il a déjà été examiné lors du dernier conseil de la vie universitaire.

L'Université de Lorraine parmi les six « universités inclusives démonstratrices »

Votre établissement a été également lauréate de l'AAP sur l'université inclusive en juillet 2023. Qu'est-ce que cela signifie concrètement pour l'Université de Lorraine ?

C'est un enjeu essentiel pour nous. L'université doit être un espace de diversité et de lutte contre les discriminations, car cela fait partie intégrante de nos missions. Cela inclut bien sûr l'accompagnement des personnes en situation de handicap, un public que nous soutenons depuis longtemps. Avec les moyens supplémentaires qui nous ont été attribués (1,5 M€ sur trois ans) nous allons pouvoir renforcer encore cet accompagnement.

Concrètement, cela signifie, par exemple, améliorer l'accessibilité des cours grâce à un système de prise de notes universelle, ou encore proposer une formation en langues étrangères adaptée aux besoins spécifiques des personnes en situation de handicap.

Notre large palette de formations, ainsi que notre présence sur plusieurs territoires, dans deux grandes métropoles et plusieurs agglomérations, nous permettent de tester ces dispositifs dans des contextes très variés. Cela nous donne une vraie flexibilité pour adapter ces solutions aux besoins de chacun.

L'université et son territoire

Où en sont les développements des 12 schémas territoriaux [démarche lancée en 2022 auprès des agglomérations dans lesquelles l'établissement est présent (hors Nancy et Metz)] ?

Nous venons de terminer la phase de diagnostic pour les quatre premiers territoires : Bar-le-Duc (Meuse), Thionville (Moselle), Lunéville (Meurthe-et-Moselle), et Épinal (Vosges). Nous entamons maintenant la phase de projet, avec l'objectif de finaliser ces quatre schémas d'ici la fin de l'année.

Ce qui est important, c'est que l'Université de Lorraine est présente sur des territoires très divers en dehors des grandes métropoles. Je ne veux surtout pas imposer de solutions uniformes. Chaque territoire a ses particularités, et donc aboutira à des solutions spécifiques. Mon ambition est de faire de chaque implantation universitaire un point d'accès clé à l'enseignement supérieur et à la recherche, tout en tenant compte des réalités locales. Certains territoires, par exemple, accusent un déficit important de poursuite d'études supérieures malgré des résultats scolaires encourageants. L'objectif de ces schémas est justement de corriger cela.



Je ne veux surtout pas imposer de solutions uniformes »

Ce qui me plaît particulièrement dans ce projet, c'est la méthode que nous utilisons. Il ne s'agit pas d'imposer une approche descendante venant de l'Université de Lorraine, mais de travailler main dans la main avec les territoires. Ce processus est piloté par notre VP (Vice-président(e)) en charge de la stratégie territoriale [[Stéphane Leymarie](#)]. Autour de la table, nous réunissons les composantes de formation de l'université, les acteurs du territoire, ainsi que les représentants du tissu économique. Ce sont souvent des groupes de 20 à 30 participants.

Lors des premières réunions, on commence par présenter l'Université de Lorraine et son rôle dans le bassin concerné, puis on ouvre un dialogue avec les différents acteurs locaux. Pour la deuxième rencontre, nous invitons des représentants du monde socio-économique, notamment des entreprises. Cette approche collaborative permet vraiment de faire avancer les discussions et de co-construire des solutions adaptées à chaque territoire.

L'universitarisation du CHR de Metz-Thionville

L'année dernière, nous avons parlé des difficultés de l'universitarisation du CHR de Metz-Thionville. Le rapport de l'Igésr de juin 2023 recommandait « une démarche progressive avec un périmètre de spécialités définies ».

Où en êtes-vous sur ce sujet ?

Nous avons fait des progrès significatifs. Tous les acteurs sont mobilisés, que ce soit les collectivités, les hôpitaux ou l'université. Nous avons suivi la méthode recommandée par l'inspection générale, en mettant en place plusieurs groupes de travail. Depuis janvier, ces groupes ont permis d'établir des diagnostics précis et de proposer des projets communs en matière de recherche, de formation et de soins.

« Des défis en termes de soins de proximité »

À ce jour, trois services sont déjà à un stade très avancé dans leur processus d'universitarisation, et des demandes de postes hospitalo-universitaires sont en cours, notamment une en neurologie prévue pour la campagne 2025. L'ensemble des acteurs partage l'importance de cette démarche, en particulier face aux enjeux de la démographie médicale, ainsi qu'à l'excellence en recherche et en formation. Il y a aussi des défis en termes de soins de proximité, notamment en Moselle, qui est

notre département le plus peuplé. C'est un travail collectif essentiel.

Quelle est la prochaine étape dans ce projet ?

Nous allons soumettre un projet à l'État pour obtenir un soutien, en détaillant les besoins spécialité par spécialité. Il est aussi crucial de bien mettre en lumière les enjeux du territoire et l'importance de l'universitarisation dans son ensemble. Nous investissons énormément de moyens, d'énergie et d'enthousiasme dans ce projet, et nous espérons que l'État reconnaîtra la qualité de notre travail et nous accordera le soutien nécessaire.

Mais au-delà de nous, c'est avant tout pour les populations que nous le faisons. Elles méritent d'avoir le meilleur accès possible aux soins et à une éducation de qualité.



Hélène Boulanger

Présidente @ Université de la Grande Région (UniGR)

Membre du CA @ France Universités

Présidente @ Université de Lorraine

Maîtresse de conférences @ Université de Lorraine

Parcours

Depuis novembre 2023

[Université de la Grande Région \(UniGR\)](#)

Présidente

Depuis décembre 2022

[France Universités](#)

Membre du CA

Depuis mai 2022

[Université de Lorraine](#)

Présidente

Depuis septembre 2001

[Université de Lorraine](#)

Maîtresse de conférences

Janvier 2021 - mai 2022

[Association des VP de Conseil d'Administration des universités \(ANVPCA\)](#)

Présidente

2017 - mai 2022

[Université de Lorraine](#)

VP Conseil d'Administration

2015 - 2017

[Université de Lorraine](#)

Chargée de mission Formation-accréditation

2012 - 2017

Université de Lorraine

Directrice du collégium sciences humaines et sociales

Établissement & diplôme

Depuis 2000

Université Nancy 2

Doctorat en Sciences de l'information et de la communication - Médias et identités collectives

Depuis 1996

Université Nancy 2

DEA - sciences de l'information et de la communication

Depuis 1994

Université Nancy 2

Maîtrise en information et communication

Fiche n° 3300, créée le 03/04/2014 à 10:02 - Màj le 18/09/2024 à 15:24



Université de Lorraine

L'Université de Lorraine est un grand établissement issu de la fusion, au 1^{er} janvier 2012, des universités Nancy 1, Nancy 2, Paul-Verlaine de Metz et de l'INPL.

Lauréate d'un I-site (LUE : Lorraine Université d'excellence).

Catégorie : Universités

Entité(s) affiliée(s) :

- [Télécom Nancy - Lorraine INP \(Télécom Nancy\)](#)

- [Ensem - Lorraine INP \(École nationale supérieure d'électricité et de mécanique\)](#)

Adresse du siège

34 cours Léopold
CS 25233
54052 Nancy Cedex France

Général

Date de création	2012
Statut	EPCSCP, Grand établissement
Tutelles	Ministère chargé de l'ESR
Implantations (dont siège)	Nancy (siège), Metz, Épinal, Thionville, Bar-le-Duc, Lunéville
Missions et spécialités	Pluridisciplinaire avec secteur santé et un Institut national supérieur du professorat et de l'éducation

Composantes 10 UFR, 6 facultés, 11 écoles d'ingénieurs, 8 IUT, 5 autres instituts et un Inspé

Présidence Présidente : Hélène Boulanger (22/05/2022)

Effectifs étudiants

2006-07	53 446
2007-08	51 558
2008-09	52 608
2009-10	54 102
2010-11	53 270
2011-12	53 808
2012-13	53 914
2013-14	54 236
2014-15	56 376
2015-16	58 757
2016-17	60 329
2017-18	60 693
2018-19	61 329
2019-20	68 052
2020-21	69 866

Source(s) : Open Data Esri

Inscriptions principales et secondes (source : Open data du Mesri)

Effectifs de doctorants contractuels

2021-22	644
2020-21	628
2019-20	563
2018-19	504
2017-18	464
2016-17	420
2015-16	367
2014-15	315
2013-14	314

2012-13	296
---------	-----

Source(s) : Open Data Mesri

Effectifs E-C titulaires

2021-22	2 169
2020-21	2 173
2019-20	2 182
2018-19	2 178
2017-18	2 204
2016-17	2 220
2015-16	2 207
2014-15	2 249
2013-14	2 255
2012-13	2 240
2011-12	2 216
2010-11	2 213

Source(s) : Open Data Mesri

Maîtres de conférences et professeurs des universités exclusivement.

Produits encaissables (M€)

Budget initial 2023	654,6 M€
2022	633,7 M€
2021	623,6 M€
2020	594,2 M€
2019	585,0 M€
2018	571,4 M€
2017	561,4 M€
2016	541,5 M€
2015	525 M€
2014	517,5 M€
2013	517,8 M€

Source(s) : Open data MESR

Les produits encaissables correspondent aux produits de fonctionnement de l'exercice qui se traduisent par un encaissement (à différencier des produits sans flux de trésorerie). Ils comprennent essentiellement la subvention pour charges de service public et les ressources propres.

Dépenses de personnel (M€)

Budget initial 2023	526,8 M€
2022	505,6 M€
2021	493,2 M€
2020	481,7 M€
2019	473,1 M€
2018	466,0 M€
2017	465,0 M€
2016	453,5 M€
2015	437,9 M€
2014	433,1 M€
2013	431,2 M€

Source(s) : Open data MESR

Fonds de roulement (en jours)

Budget initial 2023	75,2
2022	101,7
2021	110,0
2020	105,0
2019	99,9
2018	99,5
2017	68,7
2016	37,0
2015	36,0
2014	32,7
2013	31,0

Source(s) : Open data MESR

Fonds de roulement en jours de charges décaissables

Résultats PIA

Excellences

Vague 2 (2022) : 15,6M€

AMI Demoes (2021)

Projet Pleiade : 5,25M€

Saps

Vague 2 (2022) : 307k€

ASDESR (2023)

Projet REIL : 6,1M€

PUI (2023)

Polaris : 5,7M€ en phase d'amorçage

Fiche n° 1495, créée le 19/02/2014 à 11:42 - Màj le 17/09/2024 à 17:29

© News Tank Éducation & Recherche - 2024 - **Code de la propriété intellectuelle** : « La contrefaçon (...) est punie de trois ans d'emprisonnement et de 300 000 euros d'amende. Est (...) un délit de contrefaçon toute reproduction, représentation ou diffusion, par quelque moyen que ce soit, d'une oeuvre de l'esprit en violation des droits de l'auteur. »